

OBSERVATOIRE DE LA GESTION DE PATRIMOINE DES PERSONNES DÉPENDANTES APICIL : DES AIDANTS PATRIMONIAUX EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE ET EXPRIMANT UN BESOIN D'INFORMATION TOUJOURS PLUS IMPORTANT

Près de 800 000 personnes majeures sont actuellement placées sous mesure de protection juridique en France, car elles ne sont plus en mesure de défendre leurs intérêts – notamment financiers – pour cause de handicap, accident, maladie ou vieillesse, et doivent donc être accompagnées par des aidants, notamment en matière de gestion financière. Dans ce contexte, la quatrième édition de l'Observatoire de la gestion de patrimoine des personnes dépendantes lancé par le Groupe APICIL en 2019 en partenariat avec le groupe BVA permet de mettre en lumière les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les aidants patrimoniaux.

- 65% des aidants patrimoniaux se considèrent suffisamment armés personnellement pour assurer leur rôle, en baisse de 10 points par rapport à la mesure de 2021 (75%).
- La moitié des aidants patrimoniaux (52%) se sentent reconnus par la société, un résultat là aussi en baisse (-6pts).
- La moitié des aidants patrimoniaux perçoivent toujours l'accompagnement financier comme un devoir avant tout (50%, -12 points). 22% d'entre eux le considèrent désormais également comme une lourde responsabilité (22%).
- Les opérations les plus courantes, telles que régler les dépenses et surveiller et gérer les comptes de la personne aidée, restent les actions les plus réalisées à la fois par les professionnels et par les aidants.
- Plus d'un tiers des aidants patrimoniaux déclarent devoir gérer 100 000 euros ou plus pour la personne aidée (38%).
- Les accompagnants financiers expriment un besoin d'information sur les placements tels que le contrat PERIN ou immobiliers de type SCI, SCPI.

Des aidants patrimoniaux moins confiants dans leur rôle d'accompagnant financier

Sur les 800 000 personnes majeures aujourd'hui placées sous mesure de protection juridique, 483 000 sont prises en charge par des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), les 317 000 autres étant accompagnées par leurs familles, par le biais de différents types de protections : curatelle, tutelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale. Certains aidants gèrent aussi les finances de leur proche, sans qu'aucun statut ne leur soit reconnu.

Interrogés sur leur rôle d'accompagnement financier, **près des deux tiers des aidants patrimoniaux considèrent être suffisamment armés personnellement (65%)** : une proportion certes majoritaire, mais **en baisse de 10 points par rapport à celle mesurée en 2021 (75%)** et atteignant un niveau comparable à celle des mandataires professionnels (67%, -3 points) – les personnes âgées de 50 à 64 ans se montrant plus réservées sur leurs capacités (55%). **Les aidants patrimoniaux se sentent également moins bien reconnus par la société dans leur rôle (52%, -6 points)**, bien que leur sentiment de reconnaissance soit dans l'absolu plus élevé que celui des mandataires professionnels (29%, +3 points). Par ailleurs, le sentiment d'être suffisamment accompagnés et conseillés est ressenti par près des deux tiers des mandataires professionnels (65%) et 6 aidants patrimoniaux sur 10.

Si le rôle d'accompagnant financier représente toujours avant tout un devoir pour les aidants patrimoniaux (50%, -12 points), il est aussi plus fréquemment perçu comme une lourde responsabilité (22%, +7 points par rapport à 2021), soit un rôle davantage empreint de contrainte. Une perception possiblement nourrie par le **manque de soutien** présent pour les aidants patrimoniaux : **21% d'entre eux déclarent en effet remplir leur rôle seuls (+2 points)**, notamment les personnes âgées de 50 ans et plus (35%). En moyenne, les aidants patrimoniaux s'appuient sur une seule personne pour être conseillés, tandis que les mandataires professionnels peuvent compter sur trois personnes en moyenne. Le banquier est le premier acteur sur lequel s'appuient les mandataires professionnels (85%) et les aidants patrimoniaux (37%).

Au-delà d'une confiance moins grande des aidants patrimoniaux dans leur rôle d'accompagnant financier, **les professionnels comme les particuliers éprouvent des difficultés dans l'exercice de leur rôle** : le **manque de temps** apparaît ainsi comme la première difficulté pour les mandataires professionnels (53%) mais aussi, de manière plus marquée cette année, pour les aidants patrimoniaux (39%, +11 points). Les aidants patrimoniaux évoquent ensuite un **manque d'accompagnement et de conseil (32%)**, quand les professionnels mentionnent un **manque de connaissances financières (33%)**.

De nombreuses actions réalisées, mais au mode de gestion perfectible

Dans le cadre de leur accompagnement financier, les mandataires professionnels réalisent toujours beaucoup d'actions – 9 en moyenne – contre 6 pour les aidants patrimoniaux, dont ce n'est pourtant pas le métier. Les opérations les plus courantes, telles que **régler les dépenses et surveiller et gérer les comptes de la personne aidée**, restent les **actions les plus réalisées** à la fois par les professionnels et par les aidants. La réalisation d'opérations boursières demeure moins pratiquée par les professionnels (21%, -6pts) que par les particuliers (35%, -3 points).

Les opérations boursières sont d'ailleurs les actions qui apparaissent comme les plus complexes aux yeux des professionnels (67%) – à la différence des aidants (16%), qui estiment quant à eux plus difficile de gérer une succession (32%). Les actes de gestion et suivi des dépenses courantes ne semblent quant à elles pas représenter de difficulté aux professionnels comme aux aidants patrimoniaux. Les aidants patrimoniaux sont par ailleurs parfois amenés à gérer des portefeuilles importants : plus d'un tiers d'entre eux déclarent ainsi devoir gérer 100 000 euros ou plus pour la personne aidée (38%).

Un besoin d'information conséquent en matière de plan d'épargne retraite et de placements immobiliers

Au-delà d'une gestion « simple » par évitement du risque, **les accompagnants financiers font montre d'une méconnaissance sur certains sujets. Les supports privilégiés pour les placements financiers demeurent l'assurance vie et les livrets A, jeune ou d'épargne populaire** – ces derniers sont même davantage cités par les aidants patrimoniaux (61%, +11 points par rapport à 2021), possiblement en lien avec la remontée des taux d'intérêt.

Ceux qui n'ont pas réalisé d'opérations sur le nouveau contrat retraite PERIN (plan d'épargne retraite individuel) sont peu voire très peu nombreux à se dire familiers avec celui-ci, notamment parmi les mandataires professionnels (2%) mais aussi parmi les aidants patrimoniaux (33%). **Des lacunes qui gagneraient probablement à être comblées**, puisque les aidants patrimoniaux déclarant connaître le contrat PERIN se montrent très majoritairement enclins à y souscrire (94%).

Le besoin d'information des accompagnants financiers se remarque également sur les placements immobiliers de type SCI, SCPI : en effet, moins d'un tiers des professionnels se disent familiers avec ces placements (31%). Si les aidants patrimoniaux ont davantage le sentiment de connaître ces placements (52%), une proportion non négligeable d'entre eux expriment leurs lacunes. La majorité des mandataires professionnels (77%) et des aidants patrimoniaux (88%) estiment que ces placements immobiliers représentent un bon complément aux fonds en euros. Il y a donc un intérêt à communiquer plus largement sur ces types de placements.

« Les résultats de notre Observatoire 2022 viennent montrer que le rôle d'accompagnement financier est plus difficilement vécu cette année par les aidants patrimoniaux, qui se disent ainsi moins armés personnellement et moins reconnus socialement, et donc assez isolés dans l'exercice de leur rôle. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire preuve de pédagogie et de formation en matière de placements, avec un effort d'information tout particulier pour le nouveau contrat PERIN et les placements immobiliers, afin que les aidants patrimoniaux puissent se sentir accompagnés et à même d'assurer leur rôle dans les meilleures conditions », commente **Éric Rosenthal, Directeur Général Adjoint Epargne & Services Financiers du Groupe APICIL**.



Les résultats du 4ème Observatoire de la gestion de patrimoine des personnes dépendantes APICIL sont disponibles **en lien suivant**.

*Méthodologie

Mandataires professionnels – Enquête réalisée par téléphone du 1er au 12 juillet 2022 auprès de 100 mandataires professionnels :

- 23 mandataires exerçant en **association**
- 41 mandataires exerçant en **libéral**
- 36 mandataires exerçant en **établissement hospitalier, social ou médico-social**.

Aidants patrimoniaux – Enquête réalisée par Internet du 1er au 12 juillet 2022 auprès de 304 aidants patrimoniaux ayant déclaré gérer les finances ou le patrimoine de personnes majeures de leur entourage n'ayant plus les capacités mentales ou physiques de le faire seules.

La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne interrogée et de la personne de référence du ménage, région et catégorie d'agglomération.

Les résultats sont comparés à la vague 3 de l'Observatoire menée en juillet 2021 auprès des mêmes cibles.

À PROPOS DU GROUPE APICIL

— Le Groupe APICIL, 3^e groupe français de Protection Sociale avec 3,3 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé - prévoyance, épargne et services financiers ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. Chaque jour, les 2 180 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 51 500 entreprises et 1,8 million d'assurés protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins dans toutes les étapes de leur vie. En ligne avec sa raison d'être « Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie », le Groupe APICIL est très investi en matière de RSE avec un engagement fort : promouvoir l'inclusion.

Plus d'informations sur <https://www.groupe-apicil.com>

Suivez notre actualité sur Twitter

CONTACTS PRESSE

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE - apicil@rumeurpublique.fr
Marie GOISLARD – Tél. : 01.55.74.52.33 / 06.21.23.37.75
Simon LOZACH – Tél. : 06.32.26.41.56
Hamza BOUALI - Tél. : 01.55.74.52.13 / 07.85.06.79.47

GROUPE APICIL - Karine MARIE
karine.marie@apicil.com
 Tél. : 06.99.15.66.59